

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3164

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Autorisation de déposer une demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) au titre de l'article L 642-6 du code du patrimoine

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3164**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Autorisation de déposer une demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) au titre de l'article L 642-6 du code du patrimoine**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération "Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse" situé sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le projet est inscrit dans le cadre de la politique "Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité". Il correspond aux remplacements des arbres et à la remise en état des trottoirs du boulevard entre les rues de la Tourette et des Pierres Plantées, soit environ 700 mètres.

Par délibération n° 2012-3050 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme pour financer les travaux d'aménagement du boulevard qui tiennent compte des objectifs suivants :

- maintien du profil en travers existant du boulevard, notamment pour tenir compte de son caractère patrimonial,
- replantation de micocouliers selon un schéma en quinconce, à terme obtenu par l'abattage progressif des platanes en mauvais état sanitaire et protection des arbres plantés,
- prise en compte du plan des modes doux (axe structurant) en intégrant une bande cyclable bilatérale 1,50 mètre sur le boulevard,
- sécurisation des traversées piétonnes compte tenu de la trop grande largeur des traversées sur le boulevard,
- mise en accessibilité de l'espace public dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité,
- renforcement du caractère de "zone 30" du boulevard pour le pacifier et tenir compte de ses usages,
- prise en compte des usages (vogue et marchés) notamment des accès aux trottoirs et des conditions d'installations des étals et des manèges.

Parallèlement, la Ville de Lyon a prévu la rénovation de certains équipements, notamment ceux de l'éclairage public, d'électrification du marché alimentaire et de la vogue.

Le trottoir du boulevard côté 1er arrondissement est situé dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Par décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011, ces zones ont été remplacées par les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Le décret substitue le dispositif des AVAP aux ZPPAUP.

Le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spéciale de travaux au titre de l'article L 642-6 du code du patrimoine.

Elle devra être déposée au service urbanisme de la Ville de Lyon. Elle présente le projet dans sa globalité : plan de replantation, essences des arbres, nature des revêtements et mobiliers urbains ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer une demande d'autorisation spéciale de travaux au titre de l'article L 642-6 du code du patrimoine concernant l'opération de poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse situé sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.